



Séance du 17 janvier 2023

Compte-rendu

COMMUNE DE SAINT-VÉRAND

<p>Nombre de conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✍ En exercice : 19 ✍ Présents : 16 ✍ Pouvoir(s) : 2 <p>Date de convocation :</p> <p>13 janvier 2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Dominique UNI.</p> <p>Présents : Mesdames Dominique UNI, Gwenaëlle GALINDO, Lysiane INARD, Isabelle JUHASZ, Aurélie SEURAT, Muriel GAIFFIER, Laure BOSSAN</p> <p>Messieurs Jean-Philippe GORON, Olivier GAILLARD, Stéphane TOURNOUD, Patrick GIROUD, Jacques DUCROS, Michel MOTTUEL, Jean-Marc BOURGOGNE, Patrice BERTRAND, Pierre CHEVALLIER</p> <p>Ont donné procuration :</p> <p>Fabrice GENOVESE a donné pouvoir à Pierre CHEVALLIER Fabienne FERRIER a donné pouvoir à Jean-Marc BOURGOGNE</p> <p>Membres absents : Anthony PEREIRA</p> <p>Membres absents excusés :</p> <p>Secrétaire de séance : Céline VEHIER (Secrétaire de mairie)</p>
--	--

Le compte rendu du Conseil Municipal du 6 décembre 2022 est validé.

Intervention de Franck ROUSSET, Maire de Chevrières, pour présenter l'avancée des réflexions concernant le projet de mutualisation de restauration scolaire.

Communes concernées : le regroupement pédagogique intercommunal des coteaux - Bessin, Chevrières, Murinais, Saint-Appolinard - (139 élèves) et Saint-Vérand (151 élèves).

Contexte actuel : repas préparés et livrés en liaison froide par Cécillon et Guillaud Traiteur.

Le projet : la reprise en gestion directe des repas qui faisait partie du programme des élus de Chevrières et de Saint-Vérand mais aussi un projet pédagogique avec les écoles autour du « bien manger ».

Un comité de pilotage : mis en place depuis 2020 qui inclut deux élus par commune (Isabelle JUHASZ et Aurélie SEURAT pour la commune de Saint-Vérand) et un représentant des parents d'élèves.

Présentation des projections réalisées par la commune de Chevrières et l'Association de la cantine scolaire des coteaux (composée de parents d'élèves bénévoles) avec le soutien de -ADABIO,-AGORES, SCIC nourrir l'avenir.

- Confection et livraison en liaison chaude de 250 repas/jour soit 36 000 repas sur l'année scolaire (évolution possible jusqu'à 400 repas/jour avec le regroupement scolaire Saint-Bonnet de Chavagne/Montagne qui serait intéressé)
- Chevrières, commune centrale, porterait l'investissement dans un bâtiment pour la cuisine
- Cuisine 150 m² (375 000 euros) + 200 000 euros (aménagement de cuisine). La commune de Chevrières se porte acquéreur d'un terrain nu pour la construction d'une nouvelle salle de restauration où pourra être accolé le projet de cuisine.
- Coût de confection du repas hors distribution : matière première à 1,50 euros avec 4 composants (coût repas de 2 euros dans les collèges du département)
- Fournisseurs : s'appuyer prioritairement sur le tissu de producteurs locaux
- Charges de fonctionnement : eau, électricité, entretien et maintenance de matériel, consommable et produits entretien, analyses sanitaires, etc.

- Transport des repas chauds : achat d'un véhicule, carburant 25 km/jour environ
- Personnel : équipe de 3 personnes dont un chef cuisinier et 2 aides de cuisine (1, 5 ETP) qui gère aussi la partie administrative (re-facturation aux communes)
- Coût global : 4,35 € HT/repas produit (Guillaud Traiteur : 3,15€ HT/repas ; Cécillon : 3,55€ HT/repas)
- Location de la cuisine à la « structure » qui portera la gestion de la restauration : 9 000 euros/an.
- Création d'une Société Publique Locale pour assurer la gestion de la restauration : société privée détenue exclusivement par des collectivités avec un Conseil d'Administration, un Président.

Propositions :

- Présentation de ces premières projections aux Conseils Municipaux de chaque commune concernée par le projet
- Obtenir la validation de l'ensemble des Conseil municipaux pour continuer le projet.
- Commander une étude de faisabilité par un prestataire extérieur pour avoir une expertise fine afin que les communes décident de leur engagement dans ce projet commun.

Au niveau de la Commune de Saint-Vérand, ce projet n'aura aucune incidence financière par rapport à l'investissement récent dans la rénovation de la cantine scolaire : les fours utilisés actuellement sont une location de Guillaud Traiteur et le nouveau lave-vaisselle peut accepter le matériel de cuisine collective. Le Conseil Municipal valide la poursuite du projet par une étude de faisabilité (coût de 20 000 euros environ).

Il demande que le comité de pilotage soit élargi aux Maires et qu'il soit chargé du cadrage de l'étude d'une part et d'autre part de propose une clé de répartition du financement entre les 5 communes concernées.

Perspective : mise en service avant la fin de ce mandat électoral.

1 – Point budgétaire

Jean-Philippe GORON, Adjoint chargé des finances, présente l'atterrissage budgétaire 2022 à l'Assemblée.

Budget du centre de loisirs Zébulon :

Les charges à caractère général restent globalement constantes. Les charges de personnel sont en augmentation : +5 %. Sous réserve de validation par le compte de gestion du Comptable public, le résultat est excédentaire de l'ordre de 13 500 euros.

Budget de la Commune :

Les charges à caractère général sont en baisse malgré la hausse de l'énergie (chauffage, éclairage et électricité). Les enjeux d'économie ont été tenus.

Les charges de personnel sont en augmentation de 9 %, impactées en 2022 par l'allocation de retour à l'emploi pour un agent qui a quitté la Commune et par la hausse du point d'indice de rémunération.

Globalement, les économies faites concernant les charges à caractère général ont été absorbées par les charges de personnel.

L'analyse budgétaire sera reprise en commission Budget : le mardi 31/01 à 20h30

2 – Point sur le décret tertiaire

Jean Philippe GORON, présente les bâtiments communaux assujettis au décret tertiaire (tous sauf le Mixage café, les locaux du stade et des services techniques) et rappelle les objectifs à atteindre en termes de performance énergétique en valeur relative (-30, -40, -50%) en définissant comme année de référence, l'année 2010.

Si certains bâtiments ont déjà bénéficié d'aménagements (construction de la Mairie, rénovation de la cantine par exemple), il reste des points noirs énergétiques : la salle des fêtes et le bâtiment de Zébulon. Des améliorations restent à réfléchir par la commission Travaux qui fera des propositions.

3 – Ressources humaines : recrutement ASTEM

Dominique Uni rappelle que l'une des deux ATSEM (Agent spécialisé territorial des écoles maternelles) de la commune, ayant fait valoir ses droits à la retraite au 01/01/2023, un recrutement a été lancé dans le cadre de la vacance du poste (agent titulaire à raison de 32heures hebdomadaires).

4 candidates ont été reçues en entretien.

La lauréate, habitante de Saint-Marcellin et travaillant actuellement au Fontanil-Cornillon, a accepté le poste.

Elle sera nommée par voie de mutation, avec un préavis de 3 mois et prendra donc ses fonctions au sein de l'école de Saint-Vérand à compter du 24 avril 2023.

La personne qui assure le remplacement sur le poste d'agent d'accueil de la Mairie jusqu'au 12/02/2023 (date de retour de l'agent titulaire suite à un congé de maternité) verra son CDD prolongé afin d'effectuer le remplacement sur le poste d'ATSEM jusqu'à l'arrivée de la nouvelle ATSEM titulaire.

4 – Informations / questions diverses

- **Travaux :**

- Risque d'effondrement de la cave de M. PEVET sous le chemin du Dos :

Devis d'un montant de 30 000 euros par l'entreprise GIRAUD MARCHAND à partager entre les communes de Saint-Vérand, Varacieux et la famille PEVET. Début des travaux en avril.

- Effondrement du mur qui soutient la voie communale rue de La Tronche (limite entre Saint-Vérand, Saint-Sauveur et Saint-Marcellin) :

Réaliser une expertise sur l'urgence et le montant des travaux. Déposer un dossier de demande de subvention.

- **Festival « Au bout de la rue »**

Organisé par le Mixage Café le 17/06 dans le village en partenariat avec les associations de la Commune et le centre de loisirs Zébulon.

Recherche de sponsors auprès des entreprises partenaires de la commune.

Recettes : buvette, restauration, subventions

- **Commission Éducation** : sollicitation de la part des parents délégués pour avoir de l'eau chaude dans les sanitaires de l'école maternelle. Il sera proposé une rencontre avec la Directrice pour faire une visite de l'école et l'état des lieux des demandes.
- **Randonnée nocturne organisée par le Comité des Fêtes** le samedi 4 février : recherche des bénévoles pour l'organisation, notamment aux inscriptions de 17h à 19h.
- **Journée élagage et nettoyage des chemins communaux** : le 4 mars avec la mobilisation des écoles (report au 18 mars en cas de mauvais temps). Repas offert. Inscription en Mairie jusqu'au 25/02.

Fin de séance : 23h15